



**C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
15 MAI 2025**

Délibération n° 2025/019

Date de la convocation : 07/05/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 9
Représenté : 1

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Marie-Paule BONHOMME procuration à Christiane HONORÉ, Claude HAMEL.

Secrétaire de séance : Béatrice NUGEYRE

**OBJET : INTÉGRATION DU CCAS ET DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LE VIEUX COLOMBIER »
DANS LA DÉMARCHE DU SÉGUR DU NUMÉRIQUE**

Le secteur médico-social présente aujourd'hui une forte disparité dans l'usage des outils numériques. Le Ségur du Numérique constitue une opportunité majeure pour les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dont fait partie la Résidence Autonomie le Vieux Colombier, afin d'acquiescer ou de mettre en conformité leur Dossier Usager Informatisé (DUI).

Le DUI est un logiciel permettant de centraliser et de sécuriser les informations des personnes accompagnées (antécédents médicaux, plans d'accompagnement, échanges entre professionnels, prescriptions, etc.). Il facilite ainsi la coordination entre les acteurs du médico-social et du sanitaire tout en garantissant la confidentialité et la traçabilité des données. L'objectif du Ségur du Numérique est de rendre ces solutions interopérables avec les services numériques nationaux, afin d'optimiser le partage des informations et d'améliorer la prise en charge des usagers.

Au-delà de la modernisation des outils, le Ségur de la Santé, dans son volet numérique, représente un levier stratégique pour accélérer l'intégration des technologies numériques dans les pratiques des ESSMS. Son impact se décline en trois dimensions principales :

- Organisationnelle : adaptation des pratiques professionnelles en matière de suivi, de partage et d'échange d'informations grâce aux nouveaux outils numériques.
- Technique : acquisition de nouvelles fonctionnalités numériques et amélioration des systèmes existants.

- Juridique : mise en conformité avec les réglementations en vigueur relatives à la protection et à la gestion des données de santé.

Le Ségur du Numérique accompagne cette transformation digitale en mettant à disposition des structures des dispositifs d'aide financière et des ressources d'accompagnement de proximité pour la mise en œuvre de ces outils.

Porté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le programme ESMS Numérique vise à généraliser l'usage des solutions numériques dans les ESSMS.

En complément, le programme prévoit un accompagnement des structures dans l'appropriation des usages numériques, avec des objectifs définis à atteindre en fin de parcours. Sous certaines conditions, il offre également un soutien financier pour :

- L'acquisition d'un DUI ou la mise en conformité d'un DUI existant.
- L'achat de matériel informatique.
- Le recrutement d'une ressource dédiée au système d'information (SI) pour accompagner la mise en place du projet.

Une des conditions d'éligibilité au programme est le regroupement des ESSMS en « grappe », soit un ensemble d'au moins 15 établissements partageant un projet commun de DUI.

La commission administrative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.123 et suivants du code de l'Action sociale et des familles, précisant les missions des CCAS,

Vu l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles donnant la possibilité aux CCAS de gérer en services non personnalisés, des services sociaux et médicosociaux,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé,

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/DNS/CNSA/2023/13 du 16 janvier 2023 relative à la mise en œuvre de la généralisation du programme « ESMS du Numérique »,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **Autorise la Présidente à engager le CCAS dans la démarche du « Ségur du numérique » pour la Résidence Autonomie le Vieux Colombier et à se rapprocher d'autres ESSMS en vue de la constitution d'une « grappe »,**
- **D'autoriser la Présidente ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**

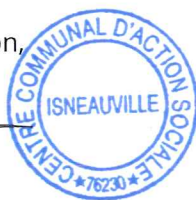
Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,

Béatrice NUGEYRE



Transmis Préfecture : 03/06/2025

Affichage : 03/06/2025



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE

